

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2016

L'an deux mille seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Suffrages exprimés |
| 14 | 10 | Pour : Contre : Abstention : |

Présents : AJON Bernard, BENOIT Yoann, BIDAUD Vincent, DECAYEUX Laurent, GRANADOS Jean, ISKRA Dorinella, LIMBERT Cécile, MAGOGA Elsa, SPINATI Freddy, Nancy SUMAN

Procurations : Mr BOUCHAREB Abdelka donne procuration à Mme MAGOGA Elsa - Mr HUERGA Jean Pierre donne procuration à Mr AJON Bernard – Mr PEDEBAS Florent donne procuration à Mme SUMAN Nancy

Absents excusés : BOUCHAREB Abdelka, HUERGA Jean Pierre, PEDEBAS Florent

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 04/07/2016 |

Absents : EMMANUEL Aurélie,

| |
|-------------------------|
| Date d'affichage |
| 04/07/2016 |

Secrétaire de Séance : MAGOGA Elsa

Intervention de l'association Le Festival

Demande de l'association pour l'organisation du festival

- Rallonger l'estrade (palette et OSB tenter de faire au moindre coût)
- Autorisation de vente de vin pour accompagner les repas = voir arrêté de boisson
- Afin de disposer de la cantine pour la préparation des repas et service pour les artistes ; l'accès est pour des bénévoles avec un responsable référent. Voir avec Monique pour un récapitulatif pour tout le matériel. (une condition : penser à laisser le matériel utilisé lavé mais non rangé pour assurer le protocole de nettoyage « cantine »).
- Afin de disposer de la salle de Poterie et de la salle à côté des archives afin d'assurer l'organisation
- Afin de disposer de la salle de motricité pour conférence et projection ; besoin d'occulter les fenêtres (voir avec agriculteur pour du plastique noir)
- Prêt des chaises de la salle des fêtes qui seront mobilisées selon les festivités
- Demande de contacter EDF pour augmenter l'ampérage comme l'année passée
- Voir avec Henrick pour l'organisation du village

Approbation du compte rendu du 24 mai 2016

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Une correction est à apporter sur le compte-rendu du conseil précédent afin de rectifier et assurer que c'est bien une CO-DIRECTION du CLAE qui sera assurée par Mme DUHAYON avec Mme LECLERCQ à la rentrée 2016/2017.

Achat de tables et chariots pour la salle des fêtes : Modification délibération 2016-030

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Lors du dernier conseil municipal, une délibération a été prise pour l'achat de tables pour la salle des fêtes chez le Fournisseur C Direct Pro d'un montant de 1530 € HT.

Il a été demandé la possibilité d'acheter des chariots afin de ranger les tables dans le local.

Le fournisseur C direct Pro nous propose un tarif de 390 € pour l'achat de 2 chariots. Un nouveau devis a été établi par le fournisseur comprenant l'achat de 36 tables et 2 chariots pour un montant de 1962.84 € HT - 235.41 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Valide le devis de C Direct Pro d'un montant de 1962.84 €HT - 2355.41 € TTC pour l'achat de 36 tables et 2 chariots.

Décision modificative du budget 2016 n° 1

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Le maire informe qu'il est nécessaire de modifier le budget investissement pour l'achat de l'aire de jeu afin de le rentrer en opération.

Investissement :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------|-----------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 2128 (21) : Autres agencements et amén. | -14550.00 | | |
| 2128 (21) : 111 : Autres agencements et | 14550.00 | | |
| Total Dépenses | | Total Recettes | |
| 0.00 | | 0.00 | |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Accepte la proposition ci-dessus

Tarifs mensuels TAP et CLAE, commune et hors commune

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Mr AJON rappelle que les tarifs mensuels TAP et CLAE ont été votés par délibération du 07 avril 2015.

Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le calcul des tarifs TAP et CLAE pour les familles qui désirent différentes formules pour leurs enfants et pour les familles qui ont plus de 3 enfants.

Tarifs enfants résidant la commune :

| | |
|-----------|--------------------------------|
| TRANCHE A | QF entre 0 € et 399 € |
| TRANCHE B | QF entre 400 € et 799 € |
| TRANCHE C | QF entre 800 € et 1200 € |
| TRANCHE D | QF entre 1201 € et 3000 € et + |

QF (Quotient Familial) = Revenu annuel + Prestations familiales/12 mois/Nombre de part

CLAE :

| FORMULE 1 de 7H30 à 8H45 | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D |
| 1 PRESENCE | 1,10 € | 1,30 € | 1,50 € | 1,70 € |
| FORFAIT MATIN | | | | |
| 1 ENFANT | 11,00 € | 13,00 € | 15,00 € | 17,00 € |
| 2 ENFANTS | 21,00 € | 23,00 € | 25,00 € | 27,00 € |
| 3 ENFANTS | 31,00 € | 33,00 € | 35,00 € | 37,00 € |
| sans inscription | | | | |
| facturation à la présence ou au bout de 10 présences au forfait | | | | |

POUR LES FORMULES 2 - 3 - 4
INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR L'ANNEE

| FORMULE 2 de 15H30 à 16H30 | | | | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D |
| FORFAIT T.A.P | | | | |
| 1 ENFANT | 16,00 € | 18,00 € | 20,00 € | 22,00 € |
| 2 ENFANTS | 26,00 € | 28,00 € | 30,00 € | 32,00 € |
| 3 ENFANTS | 36,00 € | 38,00 € | 40,00 € | 42,00 € |

| FORMULE 3 de 15H30 à 18H30 | | | | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D |
| FORFAIT T.A.P + CLAE soir | | | | |
| 1 ENFANT | 17,00 € | 19,00 € | 21,00 € | 23,00 € |
| 2 ENFANTS | 27,00 € | 29,00 € | 31,00 € | 33,00 € |
| 3 ENFANTS | 37,00 € | 39,00 € | 41,00 € | 43,00 € |

| FORMULE 4 JOURNEE COMPLETE de 07H30 à 8H45 et 15H30 à 18H30 | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D |
| FORFAIT JOURNEE | | | | |
| 1 ENFANT | 21,00 € | 23,00 € | 25,00 € | 27,00 € |
| 2 ENFANTS | 31,00 € | 33,00 € | 35,00 € | 37,00 € |
| 3 ENFANTS | 41,00 € | 43,00 € | 45,00 € | 47,00 € |

Tarifs enfants résidant hors de la commune :

| | |
|------------------|--------------------------------|
| TRANCHE A | QF entre 0 € et 399 € |
| TRANCHE B | QF entre 400 € et 799 € |
| TRANCHE C | QF entre 800 € et 1200 € |
| TRANCHE D | QF entre 1201 € et 3000 € et + |

QF (Quotient Familial) = Revenu annuel + Prestations familiales/12 mois/Nombre de part

CLAE :

| FORMULE 1 de 7H30 à 8H45 | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D |
| 1 PRESENCE | 1,40 € | 1,60 € | 1,80 € | 2,00 € |
| FORFAIT MATIN | | | | |
| 1 ENFANT | 14,00 € | 16,00 € | 18,00 € | 20,00 € |
| 2 ENFANTS | 24,00 € | 26,00 € | 28,00 € | 30,00 € |
| 3 ENFANTS | 34,00 € | 36,00 € | 38,00 € | 40,00 € |
| sans inscription | | | | |
| facturation à la présence ou au bout de 10 présences au forfait | | | | |

POUR LES FORMULES 2 - 3 - 4
INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR L'ANNEE

| FORMULE 2 de 15H30 à 16H30 | | | | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D |
| | | | | |

| FORFAIT T.A.P | TRANCHE A | TRANCHE B | TRANCHE C | TRANCHE D |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 ENFANT | 19,00 € | 21,00 € | 23,00 € | 25,00 € |
| 2 ENFANTS | 29,00 € | 31,00 € | 33,00 € | 35,00 € |
| 3 ENFANTS | 39,00 € | 41,00 € | 43,00 € | 45,00 € |

| FORMULE 3 de 15H30 à 18H30 | | | | |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------|
| FORFAIT T.A.P + CLAE soir | | | | |
| 1 ENFANT | 20,00 € | 22,00 € | 24,00 € | 26,00 € |
| 2 ENFANTS | 30,00 € | 32,00 € | 34,00 € | 36,00 € |
| 3 ENFANTS | 40,00 € | 42,00 € | 44,00 € | 46,00 € |

| FORMULE 4 JOURNEE COMPLETE de 07H30 à 8H45 et 15H30 à 18H30 | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|
| FORFAIT JOURNEE | | | | |
| 1 ENFANT | 24,00 € | 26,00 € | 28,00 € | 30,00 € |
| 2 ENFANTS | 34,00 € | 36,00 € | 38,00 € | 40,00 € |
| 3 ENFANTS | 44,00 € | 46,00 € | 48,00 € | 50,00 € |

Pour les formules différentes dans la même famille :

Mode de calcul :

Suivant le nombre d'enfants de cette famille, prendre les tarifs des formules choisies par la famille, divisés par le nombre d'enfants. Puis additionner les résultats obtenus des formules pour obtenir le tarif total de la famille.

Tarif formule choisie en fonction du nombre enfant

Formule : _____ = Tarif formule un enfant

Nbre enfants de la famille

Exemple :

Pour une famille de 2 enfants résidant dans la commune et faisant partie de la tranche B - Choix des formules : 2 et 3

Tarif pour les 2 enfants : $28/2 + 29/2 = 28.50$ €

Pour les familles ayant plus de trois enfants :

Mode de calcul :

Rajouter 10 € par enfant supplémentaire et à chaque tarif.

Pour les présences exceptionnelles en dehors de la formule 1 :

Facturation à la présence, au tarif 1 enfant, tranche D

*Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré*

Décide de valider les tarifs ci-dessus

Création d'un poste d'animatrice et d'un poste d'animatrice/ATSEM dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme MACALLI (CAE) arrive à terme le 9 septembre 2016 et ne sera pas reconduit et que Mme DUHAYON arrête l'animation des TAP au 06 juillet 2016.

L'effectif des enfants scolarisés pour l'année 2016/2017 sera supérieur à cette année.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du :

- 1^{er} septembre 2016
- 12 septembre 2016

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription des contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes :
 - Animation
 - ATSEM
- Durée du contrat : 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : min 20 h max 35h
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Conseil Départemental, Pôle Emploi ou la Mission Locale du Pays Villeneuvois et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

***Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré***

- **DECIDE** de créer deux postes dans le cadre du contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à compter :

- 1^{er} septembre 2016
- 12 septembre 2016

dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes :
 - Animation
 - ATSEM
- Durée des contrats : 6 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : min 20 h max 35h
- Rémunération : SMIC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

VALIDATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL PEDT 2016/2019

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal le Projet Educatif Territorial 2016/2019 pour validation. Il rappelle que ce projet définit les objectifs de la politique éducative à décliner par l'ensemble des partenaires éducatifs de la Commune, à savoir le temps périscolaire, le service animation tant pour les activités périscolaires qu'extrascolaires.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à la majorité des membres présents, le Projet Educatif Territorial 2016/2019.

Location salle des fêtes pour l'association Jumeaux et Plus 47 : cas exceptionnel

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Une demande de location de la salle des fêtes a été faite par l'association Jumeaux et Plus 47 afin d'organiser une bourse aux jouets et à la puériculture sur le dernier trimestre de l'année. Lecture de la demande.

L'association nous demande d'être partenaire du projet en leur louant la salle à moindre coût ou à titre gratuit.

***Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré***

Décide de mettre à disposition à titre gratuit la salle des fêtes pour l'organisation de la bourse aux jouets pour un week-end. S'assurer d'un dépôt de chèque de caution et d'une attestation d'assurance et que la date ne perturbe pas le programme des réservations communales et des associations communales.

Informations – Questions diverses

- Démission Mme ISKRA Dorinella au poste d'adjoint pour des raisons personnelles mais pas du poste de conseillère municipale, pour une année scolaire. La Mairie est en attente de la réponse de la Préfecture.
- Afin d'estimer la circulation sur la route Paris Barège, un système de comptage (vitesse et nombre de voitures) a été mis en place. Les résultats ne sont pas encore reçus en Mairie. Pour information présentation d'un devis SIGNAUX GIROD CHELLE pour des radars pédagogiques.
Se renseigner pour la location de matériel.
- Réunion de la commission école du 27 juin 2016
- Estimation de la masse salariale 2016/2017 encore en augmentation afin d'assurer l'encadrement des enfants lors des TAP et CLAE.
- Eglise : Note de la Paroisse de Saint Benoît en Pays de Serres
Se renseigner pour trouver un moyen de chauffage avec du matériel amovible
- 36 Maison Paris Barège
Une proposition d'achat est faite à 95 mille euros. Dans le principe de la négociation, une contre proposition de la Mairie est faite à 110 mille. La Mairie contacte le particulier pour l'en informer.
- PLUih : synthèse des ateliers thématiques : à consulter en Mairie
Attente de la réponse du pôle urbanisme afin de connaître la surface constructible actuelle sur la commune et la surface estimée dans le nouveau PLUIH.
- Livre de Noël – spectacle de fin d'année école
Les dossiers en cours sont à récupérer au secrétariat de la mairie.